



Compte rendu de la Réunion de Conseil Municipal du 1^{er} Mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier du mois de Mars à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGRÉE, Maire de la Commune de Beaucé, dûment convoqués le vingt-et-un février deux mil dix-huit.

Présent(s) : LAGRÉE Jean-Louis ; IDLAS Stéphane ; JOUAULT Pierre-Yves ; BROSSAULT Brigitte ; PERDRIEL Jeannine ; BERHAULT Pierre ; PATREL Christèle ; CREIGNOU Louis ; JEUSSELIN André ; JEUSSELIN Noël-Alexis ; VIRET Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mme C. CHEFTEL donne pouvoir à Mr S. IDLAS ;
Mr C. BOURACHAUD donne pouvoir à Mr P. BERHAULT.

Absent(e) excusé(e) : Néant.

Absent(e) non excusé(e) : Mme Marie-Stéphane MACÉ.

Le secrétariat a été assuré par : Madame Brigitte BROSSAULT.

Le procès-verbal de la séance du 23 Janvier 2018 n'ayant fait l'objet d'aucune observation ou remarque particulière, celui-ci est approuvé.

0101032018 : Vote du Compte Administratif 2017.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane IDLAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Louis LAGRÉE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés</i>	-	288 015.67	-	218 087.69	-	506 103.36
Opérations de l'exercice	345 360.47	271 940.61	828 093.30	941 561.93	1 173 453.77	1 213 502.54
TOTAUX	345 360.47	559 956.28	828 093.30	1 159 649.62	1 173 453.77	1 719 605.90
<i>Résultats de l'exercice</i>	-	- 73 419.86	-	113 468.63	-	40 048.77
Restes à réaliser	307 307.11	92 711.30	-	-	307 307.11	92 711.30
Totaux cumulés	652 667.58	652 667.58	828 093.30	1 159 649.62	1 480 760.88	1 812 317.20
Résultats de clôture	-	214 595.81	-	331 556.32	-	546 152.13

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT M 49

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés</i>	-	65 007.80	-	115 380.41	-	180 388.21
Opérations de l'exercice	25 695.92	23 853.06	32 572.87	32 438.65	58 268.79	56 291.71
TOTAUX	25 695.92	88 860.86	32 572.87	147 819.06	58 268.79	236 679.92
<i>Résultats de l'exercice</i>	-	- 1 842.86	-	- 134.22	-	- 1 977.08
Restes à réaliser	62 055.33	- 1 109.61	-	-	62 055.33	- 1 109.61
Totaux cumulés	87 751.25	87 751.25	32 572.87	147 819.06	120 324.12	235 570.31
Résultats de clôture	-	63 164.94	-	115 246.19	-	178 411.13

0201032018 : Société d'agriculture du Canton Nord – aide financière.

En 1984, les Communes du Canton de Fougères Nord ont convenu de verser une aide annuelle à la Société d'Agriculture cantonale afin de lui permettre d'organiser le Comice Agricole tous les deux ans. La participation s'élève à 0.31 €/habitant et est calculée sur la base de la population D.G.F.

Depuis l'organisation du Comice sur son territoire en 2014, la Commune n'ayant attribué aucune subvention, la Société d'Agriculture sollicite la régularisation des versements depuis 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'honorer l'engagement pris en 1984, en attribuant à la Société d'Agriculture du Canton de Fougères Nord une subvention de 1 248.06 € correspondant à la régularisation suivante :

Année 2015 : **411.99 €** (0.31 € x 1 329 habitants).

Année 2016 : **417.88 €** (0.31 € x 1 348 habitants).

Année 2017 : **418.19 €** (0.31 € x 1 349 habitants).

0301032018 : Fuite d'eau - Demande de dégrèvement de la redevance d'assainissement.

Une habitante de la Commune sollicite le dégrèvement de sa redevance d'assainissement pour le volume correspondant à une fuite d'eau dont elle a été victime à son domicile. Comparativement aux années antérieures, la surconsommation peut être estimée à 60 m³.

L'origine de la fuite provient d'une chasse d'eau, laquelle a été réparée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette requête sur le motif que l'eau provenant de la fuite a été obligatoirement dirigée dans le réseau d'assainissement, et donc traitée, contrairement à une fuite après compteur.

0401032018 : Échange de terrain entre la Commune et la SNC Parc de la Chesnaie.

Par délibération datée du 30 Juin 2015, il avait été décidé de modifier l'accès dédié au lotissement dénommé « Parc de la Chesnaie », ce qui engendrait un échange de terrain entre la Commune et le Lotisseur.

Le lotissement ayant été autorisé par arrêté du Maire en date du 2 Décembre 2016, cet échange doit à présent être formalisé dans un acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le projet d'échange devant intervenir entre la Commune de Beaucé et la SNC Parc de la Chesnaie portant sur les parcelles cadastrées section AI n° 22 ; n° 23 et n° 24, avec la répartition suivante :

Situation ancienne			Situation nouvelle		
Section	N° parcelle	Contenance	Désignation provisoire	bénéficiaire	superficie
AI	22	80 a 95 ca	AI 22 a	Commune Beaucé	43 a 67 ca
			AI 22 b	SNC Parc de la Chesnaie	7 a 33 ca
			AI 22 c	SNC Parc de la Chesnaie	0 a 72 ca
			AI 22 d	Commune Beaucé	28 a 45 ca
			AI 22 e	Commune Beaucé	0 a 78 ca
AI	23	21 a 08 ca	AI 23 f	SNC Parc de la Chesnaie	4 a 25 ca
			AI 23 g	Commune Beaucé	16 a 83 ca
AI	24	5 a 48 ca	AI 24	Commune Beaucé	5 a 48 ca

- demande que l'acte mentionne la présence d'une servitude de passage tous usages au profit de la Commune sur les parcelles provisoirement cadastrées section AI 23p (f : 4a25ca) ; AI 22p (b : 7a33ca) et AI 22p (c : 0a72ca).

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange qui sera établi par l'Étude de Maître BLANCHET, Notaires Associés 2 Bd Jacques Faucheux 35302 Fougères Cedex, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

0501032018 : Organisation d'un Fest-Noz dans la Salle LA PASSERELLE.

L'Association Le Jazz et la Java-café concert associatif Le Coquelicot à Fougères, organisera en Mai prochain en partenariat avec le Conseil Régional la 6^{ème} édition de la fête de la Bretagne.

Il est précisé que la fête de la Bretagne se compose d'évènements conviviaux gratuits, issus de dynamiques collectives ayant pour objectif de valoriser la Région Bretagne dans toute sa créativité.

A ce titre et en collaboration avec La Granjagoul, cette Association envisage d'organiser un Fest-Noz le 26 Mai 2018 dans la salle LA PASSERELLE, l'effectif attendu ne dépassant pas la centaine de personnes. L'application d'un tarif privilégié est donc sollicité par l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant le caractère promotionnel et culturel de cette manifestation pour la Région Bretagne, ainsi que sa gratuité pour les participants, décide de fixer exceptionnellement à 130 € la location de la salle de LA PASSERELLE à l'Association Le Jazz et la Java-café concert associatif Le Coquelicot pour l'organisation du Fest-Noz programmé le 26 Mai 2018.

Assainissement collectif.

Monsieur le Maire évoque deux projets laissés en attente à propos de l'assainissement collectif, à savoir la mise en sécurité du poste de relèvement des « vertes rives », et la réalisation d'une étude diagnostique de l'état du système d'assainissement.

En premier lieu, la Nantaise des Eaux Services avait estimé le montant des travaux liés à la mise en sécurité du poste de relèvement à 14 256.00 € t.t.c.

A propos de l'étude diagnostique, l'Agence de l'Eau subventionne actuellement ce type d'études à hauteur de 60 % maximum, étant entendu que le dossier de demande de subvention devra être déposé avant le 1^{er} Juin 2018 au titre du 10^{ème} plan.

L'objectif d'une telle étude est d'obtenir un état des lieux des installations d'assainissement de manière à programmer les travaux qui s'imposent en fonction des priorités qui seront détectés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande qu'une réunion soit organisée avec La Nantaise des Eaux Services à propos de la mise en sécurité du poste de relèvement des « vertes rives ».

- de solliciter une proposition des Cabinets NTE ; BOURGOIS et SAFEGE pour la réalisation d'une étude diagnostique de l'état des installations d'assainissement, selon un cahier des charges qui leur sera communiqué.

Tour de France cycliste 2018.

La Ville de Fougères accueillera de nouveau le Tour de France pour son édition 2018. Le départ s'opérera le 13 Juillet pour traverser le territoire de la Commune de Beaucé en empruntant la RD 17.

Des mesures de sécurité devront donc être mises en place, et pour cela la présence de bénévoles sera requise.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités dès à présent à solliciter des bonnes volontés pour cette journée.

Cette question sera abordée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Sécurisation des locaux communaux.

Les locaux de l'école publique ont de nouveau été visités très récemment, sans qu'il y ait toutefois eu de vols à déplorer.

La mise en place d'un système d'éclairage spécifique est donc évoqué, tant au niveau de l'école que du Secrétariat de la Mairie et du local technique. Une proposition a été sollicitée à cet effet auprès de l'Entreprise Fougères Maintenance.

L'installation de caméras de surveillance pourrait également compléter le dispositif de prévention.

Concours cantonal des maisons et des fermes fleuries organisé par la Société d'Agriculture.

A l'occasion du Comice Agricole qui sera organisé sur la Commune de Fleurigné le 25 Août 2018, la Société d'Agriculture du Canton de Fougères Nord fait savoir qu'elle renouvellera le concours cantonal des maisons et fermes fleuries dont ce sera la 11^{ème} édition.

Monsieur André JEUSSELIN est désigné en tant que délégué du Conseil Municipal pour représenter la Commune lors de ce concours.

Fermeture du CAO.

Le Centre d'Accueil et d'Orientation (C.A.O.) de « Bellevue » est fermé depuis le 28 février 2018. Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce fut une riche et belle expérience humaine à laquelle ont participé de nombreuses Associations et bénévoles, avec une forte implication du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Jean-Louis LAGRÉE

Stéphane IDLAS
(pouvoir de C. CHEFTEL)

Chantal CHEFTEL
(pouvoir à S. IDLAS)

Pierre-Yves JOUAULT

Brigitte BROSSAULT

Jeannine PERDRIEL

Pierre BERHAULT
(pouvoir de C. BOURACHAUD)

Cédric BOURACHAUD
(pouvoir à P. BERHAULT)

Marie-Stéphane MACÉ
(Absente)

Louis CREIGNOU

Christèle PATREL

André JEUSSELIN

Nadia VIRET

Noël-Alexis JEUSSELIN